

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son
arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Coordonnées de l'employeur

*champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : _____ N° SIRET * : _____
Complément / Service : _____
Lieu-dit / BP : _____
N° : _____ Voie : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Tél : _____ Courriel * : _____

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:

La réalisation de travaux strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains

Nota : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadrant ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. / Mme. NOM : _____ Prénom : _____

Pièce justificative fondant la délivrance de l'AIPR

- Un **Certificat, Diplôme ou Titre** ⁽¹⁾ de qualification professionnelle de moins de 5 ans, délivré le : _____
Nature du Certificat, Diplôme ou Titre : _____
- Un **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité
Nature du CACES : _____ Nom de l'organisme émetteur : _____
Date limite de validité : _____
- Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé
Nom du centre d'examen: _____
Identifiant : centre _____ N° de ticket : _____ Date limite de validité : _____
- Une **Habilitation électrique** délivrée conformément à l'Article R.4544-10 du Code du Travail pour des travaux
strictement aériens et sans impact sur les réseaux souterrains
Date limite de validité : _____
- Un **Certificat, Titre ou Attestation** de niveau équivalent à l'un des 4 mentionnés ci-dessus **délivré dans un des États
membres de l'Union européenne** et correspondant aux types d'activités exercées
Nature du Certificat, Titre ou Attestation : _____
Nom de l'organisme émetteur : _____ Date limite de validité : _____

Nota : cocher une seule des 5 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative associée.

(1) : figurant dans une liste fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité industrielle et du ministre ayant en charge la gestion de ces certificats, diplômes ou titres.

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au _____ (2)

(2) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

Signature

Nom et qualité du signataire : _____ Signature : _____
Fait à _____ le _____

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un Passeport du salarié regroupant tous ses titres.